

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00491 Numéro SIREN : 493 880 926 Nom ou dénomination : G.L.C. FITNESS
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/038571

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/038571**
n°de gestion : **2007B00491**
n°SIREN : **493 880 926 RCS Lyon**

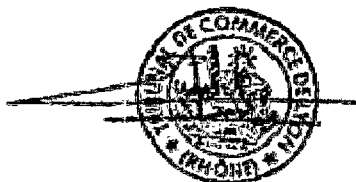
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 02/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

G.L.C. FITNESS - Société par actions simplifiée
33 avenue de la République 69160 Tassin-la-demi-lune -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5134154

**COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE
AU 31 DECEMBRE 2017**

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS G.L.C. FITNESS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise WELLNESS LOUNGE		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 4 9 3 8 8 0 9 2 6 0 0 0 1 6		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 13 11 22 01 17	
		N-1 13 11 22 01 16	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
	Frais de développement *	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	23 260
	Fonds commercial (1)	AH	1 597 861
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	Terrains	AN	
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 196 726
	Autres immobilisations corporelles	AT	5 753 287
Immobilisations en cours	AV		
Avances et acomptes	AX		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
Autres participations	CU		
Créances rattachées à des participations	BB		
Autres titres immobilisés	BD		
Prêts	BF		
Autres immobilisations financières*	BH	234 321	
TOTAL (II)		BJ	8 805 455
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		BL	
		BN	
		BP	
		BR	
		BT	3 961
		BV	
		BX	57 328
		BZ	121 169
		CB	
		CD	
STOCKS *		CF	2 261 668
		CH	124 138
		CJ	2 568 265
		CW	
		CM	
		CN	
		CO	11 373 720
		IA	3 034 344
		CP	0
		CR	29 390
DIVERS		BM	
		BO	
		BQ	
		BS	
		BU	3 961
		BW	
		BY	24 492
		CA	121 169
		CC	
		CE	
CREANCES		CG	2 261 668
		CI	124 138
		CK	24 492
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	11 373 720
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SAS G.L.C. FITNESS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7.500.....)	DA 7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG 537 984	422 838
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 684 276	115 147
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 1 230 510	546 234
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 4 124 723	4 546 669
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV 527 412	564 943
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 352 697	375 075
	Dettes fiscales et sociales	DY 710 881	488 740
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 7 462	13 517
	Autres dettes	EA 1 416	1 794
	Compte régul.	EB 1 384 274	1 149 516
TOTAL (IV)	EC 7 108 866	7 140 253	
	Ecarts de conversion passif *	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 8 339 377	7 686 487	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 2 554 269	2 737 656
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 670		

 Commissaire aux Comptes
 Cabinet Blanchard
 et Associés

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS G.L.C. FITNESS

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	38 184	FB		FC	27 581
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	8 249 429	FH		FI	6 837 305
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	8 287 613	FK		FL	6 864 886
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	74 745
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 539
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 941 170
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	20 084
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(3 209)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 627 340
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	191 858
	Salaires et traitements*					FY	1 645 602
	Charges sociales (10)					FZ	613 154
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	665 784
						GB	
						GC	24 492
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	10 482
	Autres charges (12)					GF	6 771 094
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	170 076
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GH	
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GJ	
	Produits financiers de participations (5)					GM	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GN	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GO	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GP	5 360
	Différences positives de change					GQ	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GR	132 278
	Total des produits financiers (V)					GS	
						GT	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GU	132 278
	Intérêts et charges assimilées (6)					GV	(126 918)
	Différences négatives de change					GW	43 158
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
	Total des charges financières (VI)						
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

Désignation de l'entreprise : SAS G.L.C. FITNESS

Néant ☐ *

					Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA	3 105	12 362		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB		89 880		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	3 105	102 242		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	2 426	3 115		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF		15 297		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	2 426	18 412		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	679	83 830		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ				
Impôts sur les bénéfices *					HK	288 609	11 841		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	8 478 162	7 048 772		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	7 793 886	6 933 625		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	684 276	115 147		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO				
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		12 362		
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *		HP	421 456	363 263		
			- Crédit bail immobilier		HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD				
	(9)	Dont transferts de charges			A1	161 514	74 745		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	8 259	10 180		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N			
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Cf état annexe					2 426		3 105		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
					Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS G.L.C. FITNESS
WELLNESS LOUNGE
33 AV DE LA REPUBLIQUE
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

SAS CABINET MARC DAJEAN
32 RUE DE LA REPUBLIQUE

69150 DECINES CHARPIEU
04 78 49 94 94

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Application du règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 et 2003-07 du 12/12/2003 ; du règlement CRC 2004-06.

Mesure de simplification pour les PME : amortissement sur la durée d'usage.

Information sur les comptes

Abonnements constatés d'avance : 1 384 275 € HT

Ce montant se décompose de la manière suivante :

Etablissement de TASSIN (69160) :	327 420 € HT
Etablissement de BESANCON (25480) :	261 530 € HT
Etablissement de VILLEURBANNE (69100) :	334 831 € HT
Etablissement de GAMBETTA (69007) :	460 494 € HT

Il a pour origine 2 catégories d'abonnements d'avance :

1) GLC FITNESS a instauré des contrats prévoyant des dépôts pour garantir financièrement la société contre les éventuels impayés et/ou pour couvrir le deux mois de préavis en cas de résiliation.

Les comptes enregistrent pour les contrats en cours au 31/12/2017 les deux mois de cotisations versés par les adhérents lors de la souscription des contrats.

Ils correspondent donc à des abonnements non encore servis pour 1 202 705 € HT et se distinguent des droits d'entrée dûs en totalité à la signature des contrats et non remboursables.

2) Les abonnements d'avance comprennent également des abonnements vendus et réglés au comptant par des comités d'entreprise mais non encore activés par les salariés de ces comités : 60 019 € HT ainsi que des abonnements activés par les salariés des comités d'entreprise mais dont la période d'échéance se situe dans l'exercice suivant : calcul prorata temporis : 121 550 € HT.

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagements retraite :

Les indemnités pour départ à la retraite sont évaluées au 31/12/2017 à 45 559 €, charges sociales comprises.

Hypothèses retenues :

- Départ volontaire,
- Age : 62 ans,
- Droits proratisés temporis : progression : 1.5 %
rotation forte
taux d'actualisation retenu : 1.5 %

Information sur le CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 97 841 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme. Le CICE permettra de financer des efforts matière d'investissement.

Faits significatifs :

Au cours de l'année 2016, la société GLC FITNESS a fait l'objet d'une assignation devant le TGI de LYON par un des propriétaires des murs du fonds de commerce de GAMBETTA pour des rappels de charges antérieurs à l'acquisition du fonds de commerce.

GLC a obtenu par courrier officiel de l'avocat de l'ancien exploitant du club de GAMBETTA l'assurance que ce dernier faisait son affaire des réclamations et qu'il relèverait et garantirait GLC FITNESS des conséquences financières éventuelles prononcées à son encontre.

Aucune charge n'a été enregistrée dans les comptes 2016 à ce titre.

A ce jour, la société GLC FITNESS n'a reçu aucune information complémentaire sur l'exercice 2017.

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Rémunération du commissaire aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 4 200 € HT

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 618 321	2 800
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 095 306		101 419
Installations générales agencements aménagements divers	5 312 052		70 639
Matériel de transport	11 380		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	350 877		8 340
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	6 769 615		180 398
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	233 519		803
TOTAL	233 519		803
TOTAL GENERAL	8 621 454		184 001

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		1 621 121	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 196 726	
Installations générales agencements aménagements divers		0	5 382 691	
Matériel de transport			11 380	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			359 216	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		0	6 950 013	
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières			234 321	
TOTAL			234 321	
TOTAL GENERAL		0	8 805 455	

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 099	6 532		7 631
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	537 295	164 817		702 112
Installations générales agencements aménagements divers	1 572 833	475 541		2 048 375
Matériel de transport	11 168	212		11 380
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	186 766	53 587		240 354
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	2 308 063	694 158		3 002 220
TOTAL GENERAL	2 309 162	700 690		3 009 852

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL	6 532				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.	164 817				
Instal.générales agenc.aménag.divers	475 541				
Matériel de transport	212				
Matériel de bureau informatique mobilier	53 587				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	694 158				
TOTAL GENERAL	700 690				

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients		24 492			24 492
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL		24 492			24 492
TOTAL GENERAL		24 492			24 492
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		24 492			
financières					
exceptionnelles					

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	234 321	0	234 321
Clients douteux ou litigieux	29 390		29 390
Autres créances clients	27 938	27 938	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 630	5 630	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	51 508	51 508	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	64 032	64 032	
Charges constatées d'avance	124 138	124 138	
TOTAL	536 957	273 246	263 711
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 321	2 321		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	4 122 402	952 079	3 123 554	46 769
Emprunts et dettes financières divers	8 007	8 007		
Fournisseurs et comptes rattachés	352 697	352 697		
Personnel et comptes rattachés	221 568	221 568		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	155 048	155 048		
Impôts sur les bénéfices	178 928	178 928		
Taxe sur la valeur ajoutée	77 382	77 382		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	77 956	77 956		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 462	7 462		
Groupe et associés	519 405	519 405		
Autres dettes	1 416	1 416		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 384 274	0	1 384 274	
TOTAL	7 108 866	2 554 269	4 507 828	46 769
Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	672 485			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 343
Autres créances	47 565
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	94
Total	51 002



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 651
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	130 932
Dettes fiscales et sociales	223 259
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	355 842



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Engagements en matière de pensions		
Autres engagements donnés :		4 161 027
NANT.FDS BRA + GARANTIE BPI (prêt 375000 €)	36 758	
NANT.FDS CIC + GAR. BPI 40 % (prêt 375000 €)	36 758	
NANT.FDS BRA + GAR.BPI (prêt 200000 €)	47 930	
NANT.FDS BP + GAR.BPI 40 % (prêt 250000 €)	62 572	
NANT.FDS BP + GAR.BPI 30 % (prêt 190000 €)	72 325	
NANT.FDS BRA + BPI 30 % (prêt 190000 €)	84 359	
NANT/PRIV.FDS BRA + GAR.BPI (prêt 387500 €)	273 582	
NANT/PRIV.FDS BRA +BPI 30 % (prêt 1087500 €)	766 999	
NANT/PRIV.FDS BRA + GAR.BPI (prêt 700000 €)	494 213	
NANT. FDS BP (prêt 380 000 €)	285 053	
NANT FDS BP+GAR.BPI 40%(prêt 300000€)	242 048	
GARANTIE FRHB 60 % (prêt 1500000 €)	1 500 000	
NANT FDS BP - GAR.BPI pret 250000€	219 805	
NANT. CAT (loyers bailleur GAMBETTA)	38 625	
Total (1)		4 161 027
(1) Dont concernant les dirigeants		
(1) Dont concernant les filiales		
(1) dont concernant les participations		
(1) Dont concernant les autres entreprises liées		
Dont engagements assortis de sûretés réelles		

Engagements reçus

Actions de garanties des administrateurs	
Avals cautions accordés	
BLOCAGE C/C (BRA VILL.387500€- BRA GAMB.700 K€	
CIC GAMB 1087500 €- BP 250 K€)	500 000
GAR.BPI (BRA 375 K€ - BRA 200 K€ - BRA 700 K€)	
GAR. BPI 40 % (CIC 375 K€ - BP 250 K€-BP 300K€)	
GARANTIE BPI 30 % (BRA 190 K€ - CIC 1087500 €-BP 190 K€)	
GARANTIE BPI 50 % (BP 300 K€)	
GARANTIE FRHB 60 % (BPI 1500 K€)	
Total	500 000

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			1 578 211	58 733	1 636 944
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			430 745	16 429	447 174
- exercice			405 428	16 028	421 456
Total			836 173	32 457	868 630
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			387 084	16 028	403 112
- entre 1 et 5 ans			497 532	16 475	514 007
- à plus de 5 ans					
Total			884 616	32 503	917 119

Commissaire aux Comptes
Cabinet Blanchard
et Associés

G.L.C. FITNESS

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 500 Euros

Siège social : 33 avenue de la République
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

493 880 926 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2018

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

.../...

DEUXIEME DECISION

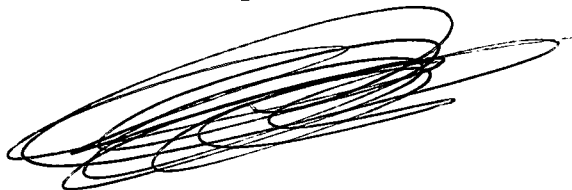
L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui est un bénéfice s'élevant à 684 275,79 € en totalité sur le poste « autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices :

Exercice 31.12.2014	190 000 €
Exercice 31.12.2015	néant
Exercice 31.12.2016	néant

.../...

Copie certifiée conforme
Le président





GROUPE
COGEPARC

BLANCHARD
BOULON
COGEPARC
EFFINANCE

GREFFE

GLC FITNESS

33 avenue de la République

69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Exercice Social

01.01.2017 au 31.12.2017

BLANCHARD

Société d'Expertise Comptable
& de Commissariat aux Comptes
Inscrite à l'Ordre des
Experts-comptables et à la
Compagnie Régionale de Lyon

Le Thelemos - CP 202
15, quai du Commerce
69336 Lyon Cedex 09
Tél. +33 (0)4 72 23 25 69
Fax. +33 (0)4 72 23 25 68

cabinet@cabinetblanchard.fr
www.cogeparc.com

SA au capital de 101 556 €
RCS Lyon B 410 951 818
TVA NII FR16410951818

SOMMAIRE

1. RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS
2. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2017
3. ANNEXE
4. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGELMENTEES

GLC FITNESS

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 500 €
Siège social : 33 avenue de la République
69 160 TASSIN LA DEMI LUNE
493 880 926 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 16 avril 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GLC FITNESS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations et les valeurs mobilières de placement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiements prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

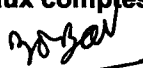
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LYON, le 12 juin 2018/

Cabinet BLANCHARD et Associés
Commissaire aux comptes


Fabrice BOURBON